

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Réponse à la pétition déposée le 5 septembre 2023 par le député de Laurier-Dorion, M. Andrés Fontecilla, sur le sujet de l'intégration des résidents permanents aux corps de police

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 5 septembre 2023, le député de Laurier-Dorion, M. Andrés Fontecilla, déposait une pétition à l'Assemblée nationale portant sur l'intégration des immigrants possédant un statut de résident permanent aux corps de police. Les 49 signataires de la pétition demandent au gouvernement du Québec que le projet de loi n° 14, Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues, permette au gouvernement de modifier les articles 115 de la Loi sur la police et 4 du Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec pour faire du statut de résident permanent du Canada une des conditions minimales pour être embauché comme policier.

Il convient tout d'abord de préciser que Loi sur la police prévoit déjà à l'article 48 que, dans leur composition, les corps de police favorisent une représentativité adéquate du milieu qu'ils desservent. En outre, afin d'aider les corps de police à atteindre le taux de représentativité adéquat, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a mis sur pied certaines mesures, dont l'attestation d'études collégiales (AEC) en techniques policières.

Cette mesure exceptionnelle vise à aider les corps de police à recruter de la main-d'œuvre appartenant à des groupes cibles ne pouvant être comblés par le bassin d'étudiants ayant obtenu leur diplôme d'études collégiales en techniques policières.

Rappelons que pour être admis au programme d'AEC en techniques policières, le candidat doit répondre aux critères d'admission suivants :

- Être une personne issue des minorités visibles ou ethniques ou d'origine autochtone ou être identifiée pour répondre à des besoins de main-d'œuvre policière en « région éloignée ».

Au cours des dernières années, considérant la hausse des besoins de main-d'œuvre des organisations policières, le MSP et ses partenaires ont révisé à la hausse le nombre de places attribuées au programme d'AEC en techniques policières. Ainsi, en 2021, le nombre de places a doublé, passant de 25 à 50 places et, en 2022, 40 places supplémentaires ont été attribuées à ce programme permettant d'augmenter la représentativité des minorités visibles et ethniques dans les corps de police. Dans la dernière année, nous avons finalement attribué de nombreuses places supplémentaires d'AEC, faisant grimper le nombre de places à 230.

Également, le Programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière permet le financement de pratiques novatrices en matière de recrutement. Par exemple, le projet du Service de police de Châteauguay consiste à mettre en place un comité consultatif police/population afin de mieux définir la vision du corps de police et d'établir des objectifs en matière de formation des policiers et des citoyens, des types d'intervention policière, du recrutement de membres issus de la diversité et des activités de rapprochement avec la communauté.

Je tiens aussi à rappeler qu'il est possible pour tout résident permanent de faire une demande de citoyenneté afin d'exercer le métier de policier et ce en parallèle de son cursus de formation.

Au regard de ce qui précède, je tiens à souligner que le gouvernement met donc tout en œuvre pour favoriser une bonne représentation de la diversité dans les corps de police du Québec.

Veillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Sécurité publique,



François Bonnardel